



APPEL À CONSULTATION POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET
« Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap »

# Consultation Référence	00A05.C.UN. IDEH
Organisation	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH)
Financement	Fonds D'affectation Des Nations Unis Pour L'élimination De La Violence Faites Aux Femmes
Lieu d'affectation	Haïti avec missions sur le terrain (Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince)
Langue requise	Français
Date de publication	01 Février 2023
Durée de la consultation	Environ trois (3) mois à partir de la date de signature du contrat
Date limite de réception des dossiers :	13 février 2023
Date de début	Février 2023

TABLE DES MATIERES

Sigles et Acronymes	2
1. PRESENTATION, HISTORIQUE ET CONTEXTE	3
1.1. Présentation IDEH et Contexte du projet.....	3
1.2. Description du projet et de sa mise en œuvre	4
1.3. Stratégie, chaîne de résultats et mise en œuvre.	4
2. FINALITE DE L’EVALUATION	6
3. OBJECTIFS ET DOMAINE D’APPLICATION DE L’EVALUATION	6
3.1. Champ d’application de l’évaluation.....	6
3.2. Les Objectifs de l’évaluation	6
4. QUESTIONS ET CRITERES D’EVALUATION	7
5. CONCEPTION ET METHODOLOGIE DE L’EVALUATION	8
6. ÉTHIQUE DE L’EVALUATION	10
7. PRODUITS ATTENDUS/ CALENDRIER DE L’ENSEMBLE DU PROCESSUS D’EVALUATION	11
7.1. Produits attendus.....	11
7.2. Calendrier De l’ensemble Du Processus d’évaluation.....	11
8. MODALITES DE GESTION DE L’EVALUATION	12
8.1. Responsabilités des parties prenantes à l’évaluation.....	13
8.2. Compétences requises	13
9. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	14

Sigles et Acronymes

BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées
MCFDF	Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme
FFSH	Femmes et filles en situation handicap
IDEH	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti
VFFH	Violence faite aux femmes et aux filles
FH	Femme handicapée
PROFAMIL	L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL)
PH	Personne handicapée
OPH	Organisation de/et pour les personnes handicapées

1. PRESENTATION, HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1. Présentation IDEH et Contexte du projet

Créé en 2012, IDEH est une organisation haïtienne à vocation féministe dont la mission est de contribuer à la création de conditions favorables pour que les femmes haïtiennes puissent s'affranchir de la domination, de l'exclusion, de l'exploitation, et participent sans discrimination au développement du pays. IDEH intervient sur quatre (4) champs d'action prioritaires : Santé, violences basées sur le Genre, éducation à l'égalité, Genre, handicap et ses actions se basent sur trois (3) stratégies principales : le renforcement du pouvoir des femmes, le plaidoyer et la recherche. Ainsi, depuis 2014, IDEH inscrit l'intersectionnalité comme principe d'intervention dans ses actions pour le respect des droits des femmes et la lutte contre la VBG. Au cours de cette même année, elle a commencé un partenariat avec une Organisation Internationale, dont le but était d'introduire les notions de genre et de droits des femmes dans la communauté des PH parmi les priorités du secteur handicap en Haïti. En 2016 elle a entamé des actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'autonomisation des femmes handicapées afin que le handicap soit pris en compte de manière transversale dans le secteur des droits des femmes.

Selon les données du recensement de la population de 2003, 1,5% de la population haïtienne ont un handicap et 51,2% d'entre elle sont des femmes. La majorité d'entre elles ne bénéficient pas de la jouissance intégrale de leurs droits. Aussi elles constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la société. La problématique des personnes handicapées en Haïti est complexe, les personnes ayant une déficience vivent souvent dans des conditions difficiles et ne sont pas réellement intégrées dans la société. Les principaux maux dont elles souffrent sont la marginalisation et la discrimination et la violence liée à leur genre et à leur déficience physique et/ou mentale.

La problématique de la violence constitue la toile de fond du mouvement féministe en Haïti. Apparue en Haïti au début des années 80, ce mouvement se donne pour mission de combattre toute forme de violence et de discrimination dont sont victimes les femmes. Toutefois, malgré les acquis sociaux et démocratiques liés au mouvement féministe haïtien, les femmes handicapées se sentent toujours exclues et ce, malgré la reconnaissance du droit des personnes handicapées dans la constitution de 1987, la création du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme (MCFDF) en 1994 et du Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH).

Ainsi, En 2008, une nouvelle génération de femmes handicapées issues des organisations de/et pour les personnes handicapées a émergé en Haïti principalement à Port-au-Prince et selon elles, ni les revendications des mouvements féministes et des personnes handicapées, ni les transformations institutionnelles obtenues par ceux-ci n'ont pris en compte les voix et les besoins spécifiques des femmes handicapées. Elles dénoncent alors les croyances populaires qui incitent au viol des femmes handicapées en affirmant qu'une relation sexuelle avec celles-ci porte chance à l'homme ou lui attire de la chance. Elles dénoncent également le fait que les initiatives visant la réduction de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti ne sont pas inclusives des femmes handicapées et que les refuges, les lignes téléphoniques et les informations disponibles pour les femmes victimes de violences ne leur sont pas non plus accessibles. Enfin, elles s'insurgent contre le déni du droit des femmes handicapées à la justice : «elles sont tournées en dérision par les policiers lorsqu'elles tentent de porter plainte contre les violences, les postes de police et les tribunaux ne sont pas accessibles, il n'y a pas d'interprètes pour les femmes sourdes, et les policiers, tribunaux et juges ne sont formés ni sur l'approche inclusive du handicap, ni sur le Genre ».

Les femmes et les filles handicapées font face à la violence et à l'exclusion basées sur leur genre et leur handicap. Elles sont doublement discriminées. La violence dont elles sont l'objet est une combinaison de

leur genre et de leur déficience physique, sensorielle ou intellectuelle. Leur situation est plus inquiétante que celle des autres femmes et même par rapport aux hommes handicapés.

La lutte pour la défense des droits des personnes handicapées, des femmes en particulier et aussi contre la violence dont elles sont victimes concerne toute la société en générale, pas seulement les personnes dites handicapées. En ce sens plusieurs organisations dont IDEH 2014, se sont rejointes à la lutte pour garantir à ces personnes la jouissance de leur droit et aussi pour une meilleure prise en charge des femmes handicapées dans les cas de violences faites aux femmes et aux filles.

Ainsi, en 2019 l'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti, IDEH lance le projet « **Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap**», avec le financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes géré par l'UNWOMEN. En partenariat avec L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL). L'objectif de ce projet a été de permettre aux Femmes et aux filles Handicapées dans les trois (3) zones ciblées (Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince), de bénéficier, de manière adéquate, des services offerts par les institutions dans les cas de violence faites aux femmes et aux filles.

1.2. Description du projet et de sa mise en œuvre

Echelonné sur une période de 39 mois (01 Décembre 2019- février 2023), le projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap » s'agissait d'un projet basé sur les thématiques de Violence basée sur le Genre et l'accessibilité des Femmes handicapées aux services offerts par les opérateurs de la chaîne protection contre la violence faites aux femmes et aux filles.

1.3. Stratégie, chaîne de résultats et mise en œuvre.

Ce projet a adopté une stratégie basée sur plusieurs composantes comme la Formation, Recherche Sensibilisation, Communication ; et Plaidoyer et ainsi que l'accessibilité universelle afin d'atteindre ses objectifs qui visaient à :

- ✓ Outiller les femmes handicapées dans les régions cibles de nouvelles compétences dans les domaines du droit des femmes et handicap afin qu'elles puissent mieux faire valoir leurs droits ;
- ✓ Documenter la Violence faite aux filles et femmes handicapées pour qu'elle soit connue ;
- ✓ Faire en sorte que FH renforcées développent des mécanismes de soutien pour assurer la réponse et le référencement de cas de VBG ;
- ✓ Intensifier les efforts de sensibilisation de l'opinion publique sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées ;
- ✓ Faire en sorte que les acteurs nationaux de lutte contre les VFF, et de services s'engage à intégrer le handicap dans leurs actions et politique ;
- ✓ Sensibiliser sur la prise en charge, les services et outils VVF pour qu'ils soient accessibles pour les femmes handicapées.

Ce projet a pour but : « Dans les régions ciblées, les FFH sont en mesure de bénéficier de manière adéquate des services offerts par les institutions dans des cas de violence faite aux femmes et aux filles ». Et contient deux(2) résultats intermédiaires et six(6) résultats immédiats :

- 1) **Résultats intermédiaires (R1)** : « Dans 3 zones du pays (Port-Au-Prince, Gonaïves et Hinche), les capacités des FFH ciblées, sont renforcées en termes de leadership en général, de réponse en matière de VBG et d'influence au niveau communautaire et politiques publiques inclusives. »

- ✓ **Résultat immédiat 1.1:** « La Violence faite aux filles et aux femmes handicapées est connue et documentée ».
 - ✓ **Résultat immédiat 1.2:** «Les FH sensibilisées et outillées sont dotées de nouvelles compétences en leadership et sont en mesure de mieux faire valoir leurs droits ».
 - ✓ **Résultat immédiat 1.3:** «Les OPHs sont renforcées et développées des mécanismes de soutien pour assurer la réponse et le référencement des cas de VFF».
- 2) **Résultats intermédiaires (R2):** «Les instances étatiques et la société civile et haïtienne répondent plus efficacement aux besoins des FSH ».
- ✓ **Résultat immédiat 2.1:** «L'égalité des chances, la participation sociale et les droits des femmes handicapées sont promues et respectés».
 - ✓ **Résultat immédiat 2.2:** «Les acteurs nationaux de lutte contre les VFF, de protection et de réponses s'engagent à intégrer le handicap dans leurs actions et politiques.»
 - ✓ **Résultat immédiat 2.3:** «La prise en charge, les services et outils VVF sont accessibles».

Le projet arrive à sa fin et plus de deux-cent (200) femmes handicapées dans les régions de Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince ont été touchées par ce projet ainsi que plusieurs acteurs de lutte et la prise en charge des femmes victimes de violence. À travers des activités basées sur la formation, la sensibilisation, l'autonomisation et le plaidoyer, l'accessibilité des soins et services.

Cet appel à expertise lancé par IDEH se donne pour objet de conduire une évaluation finale pour comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les réalisations et objectifs du projet « **Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap** » sont atteints. Un résumé des informations clés du projet est présenté dans le tableau ci-dessous :

Organisation	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH)
Titre du projet	Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap
Pays et Zones géographiques	Haïti 3 régions : Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince
Public cible et bénéficiaires du projet	Bénéficiaires primaires Femmes et filles handicapées (150), Bénéficiaires secondaires (351 au total) Les organisations de/et pour les personnes handicapées Des prestataires de service, organisations et institutions de lutte contre les violences faites aux filles
Formes spécifiques de violence abordées par le projet	Violences basés sur le Genre et sur les femmes handicapées
Durée du projet	39 mois (01 Décembre 2019 – février 2023)
Budget	500,000 USD

Principaux partenaires d'exécution et parties prenantes	L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL) Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)
Financement	Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

2. FINALITE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation entend apprécier les résultats atteints par le projet. Elle se propose aussi de voir dans quelle mesure les objectifs préalablement fixés sont atteints. Elle se réalisera en fonction des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, et d'impact**. Les résultats de l'évaluation finale seront partagés avec Le Fond d'affectation des Nations-Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes gérées par l'UNWOMEN, IDEH et son partenaire PROFAMIL et permettront d'orienter leurs projets futurs concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées.

3. OBJECTIFS ET DOMAINE D'APPLICATION DE L'ÉVALUATION

3.1. Champ d'application de l'évaluation

La consultation s'étendra sur une période maximale de trois (3) mois. Ce délai commencera à compter de la signature du contrat. A noter que les périodes de validation ne sont pas incluses. Cette évaluation finale doit tenir compte de toute la durée de l'implémentation du projet, et doit couvrir les trois(3) zones cibles du projet (Port-au-Prince, Gonaïves et Hinche). Et enfin tenir compte de tous les bénéficiaires, partenaires et parties prenantes au projet.

3.2. Les Objectifs de l'évaluation

Cet appel à expertise a pour objectif de réaliser une évaluation finale pour comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les objectifs du projet « **Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap** » sont atteints en se référant au cadre logique du projet.

Cette évaluation finale devra mesurer les résultats atteints ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des activités du projet auprès des bénéficiaires primaire et secondaire et des parties prenantes. Cette évaluation examinera le processus de mise en œuvre du projet et les résultats en matière de renforcement des capacités des divers bénéficiaires et la contribution du projet au renforcement et la sensibilisation des bonnes pratiques des acteurs de la société civile impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans les régions ciblées. Les objectifs suivants (non exhaustifs) doivent être considérés pour réaliser cette évaluation finale :

De manière générale :

- Évaluer l'ensemble du projet au cours de ses 39 mois d'exécution (01 Décembre 2019- février 2023), par rapport aux critères d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de durabilité, de génération de connaissances et d'impact, ainsi qu'aux critères transversaux d'égalité de genre et de droits humains ;
- Identifier et documenter les enseignements clés et les bonnes pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à des fins d'apprentissage.

De manière spécifique :

- Vérifier dans quelle mesure le projet a contribué au renforcement des mécanismes de réponse des acteurs de la société civile et au référencement des cas de violence faite aux femmes et aux filles ;
- Vérifier et évaluer la contribution du projet dans la documentation sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées ;
Évaluer la contribution du projet dans la promotion de l'égalité des chances, la participation sociale et le droit des femmes handicapées ;
- Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport coûts-résultats ;
- Évaluer si le projet a été mis en œuvre en suivant une approche sensible aux principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ;

4. QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION

Pertinence :

- Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, réalisations et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents pour les besoins des femmes handicapées ?
- Les objectifs et l'approche du projet sont-ils pertinents pour apporter des changements importants par rapport au contexte ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux défis liés à la problématique de la violence faites aux femmes handicapées en Haïti principalement dans les zones ciblées par le projet ?
- La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il pertinent par rapport à la prise en charge des femmes ayant un handicap victimes de violences principalement dans les régions ciblées ?
- Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ?

Efficience :

- Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?
- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats ?

Efficacité :

- Dans quelle mesure l'objectif, les réalisations et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quelle mesure la pandémie Covid-19 a pu avoir un impact sur les résultats du projet, résilience organisationnelle ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des chances dans l'accès aux mécanismes de réponses dans les institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap ?

- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?

Durabilité

- Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau de l'objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet?
- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie pour soutenir les changements positifs dans l'accès aux mécanismes de réponses dans les cas de violences pour les femmes et les filles handicapées en Haïti après la fin du projet ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement de la capacité nationale afin d'assurer la pertinence des efforts et des avantages ?

Impact

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes (impact prévu et imprévu) ?

Production De Connaissances

- Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?

Egalité De Genre Et Droits Humains

- Dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?

5. CONCEPTION ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Avant de démarrer la collecte des informations, le ou la consultante/firme présentera une proposition méthodologique par écrit pour affinement et approbation, qui détaillera les activités, les outils, les méthodes d'analyse et d'interprétation de données. L'évaluateur doit fournir une description détaillée et enrichie de la méthodologie et des outils de collecte de données (les sources de données, les méthodes de collecte de données, les méthodes d'échantillonnage...). Les méthodes doivent être participatives, garantir la collecte de données désagrégées, s'interroger sur les rôles des hommes et des femmes, tenir compte du contexte et de la culture et, dans la mesure du possible, être mixtes (qualitatives et quantitatives), Les propositions doivent être claires sur le rôle spécifique des diverses approches méthodologiques pour aider à répondre à chacun des objectifs de l'évaluation.

Concernant les outils d'évaluation, on suggère de recourir à des moyens structurés et non structurés. Les méthodes structurées peuvent comprendre des groupes de discussion, des pré-tests et le post-test sans ou avec groupe de comparaison ; l'essai contrôlé randomisé ; des entrevues, des questionnaires de sondages et des tests de connaissances. Les instruments d'évaluation non structurés pourraient les observations, les conversations spontanées et les visites sur le terrain etc...

Ces sources de collectes d'information non exhaustives sont recommandées :

- les documents stratégiques et les recherches pertinentes dans le domaine, le document de projet et théorie du changement, le plan d'activités et le cadre d'allocation des résultats et des ressources, le rapport ligne de base et les rapports d'avancement du projet, les rapports annuels et les rapports d'évaluation périodiques...

En termes de triangulation

La triangulation est aussi proposée permettant de croiser nombreuses techniques de collecte de données pour exploiter des avantages et de dépouiller au maximum chaque outil de ses inconvénients. Cette approche vise à cerner la situation de l'« **Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap** » dans sa globalité dans les trois zones cibles du projet tout en examinant la mise en œuvre du projet et l'atteinte de ses objectifs sous plusieurs angles. En effet, dans le cadre de cette évaluation finale du projet, on préconise la prise en compte de quatre types de triangulation afin de vérifier et valider les données recueillies.

- 1) Une triangulation des stratégies de collecte de données. Entre autres de la documentation disponible autour du projet et des informations pertinentes sur le contexte social, politique et sanitaire(Covid-19) dans lequel il est mis en œuvre, du document du projet, Cadre d'allocation des résultats et des ressources, du cadre logique du projet, du rapport de base, des rapports de suivi, de rapports d'avancement du projet et des rapports annuel ... ;
- 2) Une triangulation des méthodes d'analyse de données : pour examiner la cohérence des résultats produits par différentes méthodes de collecte de données ;
- 3) Une triangulation des méthodes d'interprétation des données. Elle se fera en fonction des outils utilisés au cours de cette évaluation. L'évaluateur précisera en ce sens des méthodes compatibles aux données quantitatives ou qualitatives recueillies.
- 4) Une triangulation des sources : afin de croiser les différentes sources de données au sein d'une même méthode.

En termes d'échantillonnage

- Un nombre représentatif de personne doit faire l'objet de l'évaluation. En ce sens, une précision des estimations en fonction de la population cible du projet doit être clairement choisie. Elle tiendra compte des informations recueillies sur les cibles primaires et secondaires ainsi que des contraintes opérationnelles durant la mise en œuvre du projet que durant l'évaluation. L'évaluateur sans y obliger pourra utiliser l'Échantillonnage aléatoire simple (EAS). Cette méthode d'échantillonnage donnera une chance égale à chaque cible d'être incluse dans l'échantillon et une chance égale d'être sélectionné.
- En termes d'analyse de données
- Les différents types d'informations recueillies doivent permettre deux types d'analyses de données :
 - 1) Une analyse quantitative déterminant le degré de réalisation des objectifs du projet et les relations causales à l'aide de données quantitatives obtenues au moyen d'outils statistiques. Après avoir pris le soin de préciser ces différents outils qu'il trouve pertinents, l'évaluateur présentera aussi les méthodes d'analyse au sein de l'offre d'évaluation.
 - 2) Une analyse qualitative résultant d'instruments appropriés, c'est-à-dire conçus par avance. L'évaluateur fera choix d'une analyse qualitative tirée d'outil comme une analyse documentaire, des entretiens individuels ou de groupe, des groupes de discussion, etc. Ces instruments et méthodes d'analyse qualitative seront aussi présentés de manière précise.

De plus, il faut souligner que ces méthodes d'analyse doivent être utilisées de manière complémentaire. L'évaluateur utilisera aussi l'analyse de contribution (AC) à travers ces six (6) étapes pour jauger les changements observés et la combinaison de causes sous-tendant les impacts obtenus par le projet.

En termes d'interprétation des données de l'évaluation

Afin d'effectuer certains jugements de valeur sur la base des résultats de l'analyse, le technicien en évaluation se servira des différents critères d'évaluation. Il prendra le soin de rédiger des recommandations et des leçons qui soient utiles. De plus, il soulignera très fortement dans son rapport les facteurs importants qui ont eu une influence sur les résultats du projet.

Ainsi le processus d'interprétation pourra contenir deux étapes successives : porter des jugements conformément aux cinq critères d'évaluation et tirer une conclusion sur la base de ces jugements.

Conclusion de l'évaluation

La conclusion sera présentée sur la base des résultats de l'interprétation pour chacun des cinq critères. À cet effet, l'évaluateur envisage le projet du point de vue de chaque critère pris séparément. Cependant la conclusion doit aussi porter un jugement sur chacun des buts de l'évaluation de manière globale mais bien sûr en tenant compte de tous les critères.

6. ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation finale sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le document sur l'orientation du Groupe des Nations-Unies pour l'Évaluation (GNUE) : « Directives éthiques pour l'évaluation ». L'équipe de l'évaluation devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Elle devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse des parties prenantes.

L'évaluation finale sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » L'équipe de l'évaluation sera tenue de respecter les normes déontologiques les plus strictes.

L'équipe de l'évaluation doit mettre en place des garanties et des protocoles spécifiques pour protéger la sécurité (à la fois physique et psychologique) des personnes répondantes et de celles qui collectent les données, ainsi que pour prévenir les préjudices afin de garantir que les droits de la personne sont protégés et que la participation à l'évaluation n'entraîne pas une nouvelle violation de ses droits. L'équipe de l'évaluation doit avoir un plan en place pour :

- ✓ Protéger les droits des personnes répondantes, y compris la vie privée et la confidentialité.
- ✓ Préciser comment le consentement éclairé sera obtenu et veiller à ce que les noms des personnes consultées lors de la collecte de données ne soient pas rendus publics.
- ✓ Les membres de l'équipe d'évaluation doit être formés à la collecte d'informations sensibles et, en particulier, des données relatives à la violence à l'égard des femmes.
- ✓ Les outils de collecte de données doivent être conçus de manière qui est appropriée afin de ne pas créer de détresse pour les personnes répondantes.

- ✓ Les visites de collecte de données doivent être organisées au moment et à l'endroit appropriés pour minimiser les risques pour les personnes répondantes.

L'enquêteur ou le collecteur de données doit être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les personnes en situation de risque peuvent demander de l'aide (orientation vers des organisations pouvant fournir un soutien psychologique, par exemple).

7. PRODUITS ATTENDUS/ CALENDRIER DE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

7.1. Produits attendus

- 1) **Méthodologie** : la méthodologie comprendra une description simple de la stratégie d'évaluation, du plan de collecte d'information et des instruments, et un calendrier d'action. Les changements proposés par IDEH et le Fond d'Affectation Spécial des Nations-Unies seront intégrés après discussion.
- 2) **Rapport initial** : l'équipe d'évaluation soumettra un premier rapport qui décrit le cadre conceptuel prévu pour la réalisation de l'évaluation conformément aux termes de référence après la réception des dossiers et des documents clés du projet et la méthodologie de l'évaluation. Le format du rapport suivra un modèle qui sera partagé avec l'équipe sélectionnée.
- 3) **Rapport d'évaluation** : l'équipe d'évaluation soumettra un projet de rapport d'évaluation après la collecte des données sur le terrain qui sera analysé par les parties prenantes.
- 4) **Rapport final d'évaluation** : Inclura les réactions des parties prenantes à la version précédente. Le format du rapport suivra les instructions jointes en annexe à ces termes de référence. Le rapport sera soumis en français par voie électronique au moins 10 jours avant l'échéance du contrat.
- 5) **Restitution aux partenaires** : l'équipe d'évaluation présentera les principaux résultats de l'évaluation à IDEH à travers une présentation PowerPoint. La restitution comprendra une discussion des performances et des obstacles rencontrés ainsi que des recommandations aux équipes du projet.

7.2. Calendrier De l'ensemble Du Processus d'évaluation

Étape de l'évaluation	Tâche clé	Responsable	Nombre de jours
Étape initiale	Révision et soumission de la proposition technique incluant les méthodes d'évaluation et un calendrier de travail	l'équipe d'évaluation	10 jours ouvrables après la signature du contrat
	Achèvement de la conception et des méthodes d'évaluation	l'équipe d'évaluation	10 jours ouvrables après la réception des documents
	Examen des documents clés Et soumettre rapport initial	Responsable des tâches d'évaluation, IDEH	
	Examiner le draft du rapport initial et fournir des commentaires	IDEH et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	5 jours ouvrables après la réception du rapport initial
	Intégration des commentaires et révision du rapport initial	l'équipe d'évaluation	4 jours ouvrables
	Soumission de la version finale du		

	rapport initial		
Phase de collecte et d'analyse des données	Recherche sur dossier	Évaluateur(s)	<i>10 jours ouvrables</i>
	Collecte de données (visites sur le terrain, entretiens, questionnaires, etc.)	Évaluateur(s)	<i>20 jours ouvrables</i>
Phase de synthèse et de rapport	Analyse et interprétation des résultats	Évaluateur(s)	<i>20 jours ouvrables après la phase de la collecte des données</i>
	Préparation d'un premier projet de rapport	Évaluateur(s)	
	Examen du draft de rapport avec les principales parties prenantes pour l'assurance de la qualité	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	<i>10 jours ouvrables</i>
	Consolider les commentaires de tous les groupes et soumettre les commentaires consolidés à l'équipe d'évaluation	Responsable des tâches d'évaluation	
	Intégration des commentaires et préparation du deuxième projet de rapport d'évaluation	Équipe d'évaluation	<i>5 jours ouvrables</i>
	Examen final et approbation du rapport	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	<i>5 jours ouvrables</i>
	Restitution du aux partenaires : présentation des principaux résultats de l'évaluation finale à IDEH à travers une présentation PowerPoint		<i>1 jour ouvrable</i>
	Modifications finales et soumission du rapport final	Évaluateur(s)	<i>3 jours ouvrables</i>

8. MODALITES DE GESTION DE L'ÉVALUATION

L'Équipe d'évaluation sera responsable de la finalisation et de la livraison des produits décrits ci-dessus et de tout autre produit supplémentaire convenu au moment du contrat. IDEH fournira une assistance logistique et technique minimale aux Consultant, selon les besoins et les ressources disponibles. L'Équipe d'évaluation est responsable de l'organisation de toutes les activités concernant l'évaluation en coordination avec la gestionnaire de tâches de l'évaluation et l'équipe de projet de l'IDEH, y compris la planification des réunions des interlocuteurs clés et des bénéficiaires. Elle sera responsable de son moyen de locomotion pour les visites de site liées à l'évaluation et aussi son propre espace et ses outils de travail, mais pourra accéder gratuitement à Internet au sein des bureaux de l'IDEH. Elle assurera les frais d'impression et de photocopie au cours de l'évaluation. Les évaluateurs doivent être indépendants de toute organisation ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect de la consultation.

8.1. Responsabilités des parties prenantes à l'évaluation

- La gestionnaire des tâches d'évaluation : Veille à ce que le processus de collecte des données soit géré conformément au plan de suivi défini pour mesurer l'atteinte des objectifs et résultats attendus du projet. Elle veillera aussi à ce que le processus de suivi et évaluation réponde aux normes de qualité standard. Elle traitera les livrables de l'évaluation et en mènera un suivi jusqu'à l'achèvement du projet notamment en rédigeant les termes de référence et en gérant le processus de recrutement ainsi que les évaluateurs-conseil.
- IDEH : Responsable de donner à l'équipe évaluation tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette consultation ;
- IDEH : responsable de faciliter le contact entre l'équipe évaluation et les bénéficiaires, les parties prenantes et l'équipe de gestion du projet pour le processus de l'évaluation finale.
- l'équipe évaluation: Responsable de l'exécution des termes de références et de la soumission du rapport final
- Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies : Assure la fonction de conseiller durant tout le processus d'évaluation et approuve le rapport final

8.2. Composition de l'équipe d'évaluation

Les évaluateurs doivent être indépendants de toute organisation ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect du projet faisant l'objet de l'évaluation et de tout autre projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Pour effectuer l'évaluation, toute l'équipe doit être qualifiée afin de faire une grande différence dans la qualité et le rythme de l'évaluation. Certaines compétences spécifiques doivent être retrouvées au sein de l'équipe. Cette équipe devra être multidisciplinaire. De plus, en fonction de la portée de l'évaluation, des outils d'évaluation et des données à recueillir et à analyser (voir plus haut), l'évaluateur et son équipe doivent posséder des compétences qui suivent.

Pour la candidature d'une firme de consultation ou d'une équipe de consultantes/consultants, veiller préciser le rôle de chaque membre de l'équipe de l'évaluation avec leur dossier complet (CV et document attestant les expériences et compétences dans le dossier de l'appel d'offre).

8.3. Compétences requises

- Diplôme de niveau licence (Bac+4) en sciences sociales, études de développement, statistique, droit, ou dans un autre domaine pertinent pouvant réaliser l'évaluation est accepté ;
- Au moins cinq (5) ans d'expériences avérées de la conduite d'évaluation et de l'écriture de rapports avec des compétences d'évaluation à méthodes mixtes et une flexibilité dans l'utilisation de méthodes d'évaluation non traditionnelles et innovantes ;
- Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains et les questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Expérience dans la conception de programmes et la théorie du changement, l'évaluation sensible au genre, les approches participatives et l'engagement des parties prenantes ;
- Expériences dans l'évaluation spécifiques concernant les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Expérience dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives ainsi que dans la visualisation de données ;
- Connaissance approfondie en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes et du handicap ;
- Un engagement fort à fournir des résultats opportuns et de qualité, c'est-à-dire une évaluation crédible et son rapport pouvant être utilisé ;

- Une solide expérience en matière de leadership et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication pour aider à garantir que l'évaluation est comprise et utilisée ;
- Bonnes compétences en communication et capacité à communiquer avec diverses parties prenantes ainsi qu'à exprimer, de manière concise et claire, des idées et des concepts ;
- Expérience et connaissances approfondies requises concernant les régions ciblées par le projet sera considérée comme un atout ;
- Une expérience en gestion de projets de développement et programmes sera considérée comme un atout ;
- Excellent niveau de rédaction et d'expression orale et capacité d'adapter les interventions en fonction du niveau de compréhension de chaque groupe.
- Excellente communication orale et écrite en créole et en français et une bonne compréhension de l'anglais est obligatoire ;
- Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains et les questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Une solide expérience en matière de leadership et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication ;
- Une connaissance avérée des enjeux qui sous-tendent les questions de violences faites aux femmes et aux filles, personnes Handicapées ;
- Une solide expérience en méthode de collecte, d'analyse et d'interprétation des données.
- Une maîtrise d'approches, de techniques, ou d'outils innovants dans le domaine du suivi-évaluation est particulièrement appréciée ;
- Respecter les délais et assurer la bonne qualité de production des livrables
- Bonne maîtrise des outils informatiques de base ;
- L'équipé de l'évaluation doit être indépendante de toute organisation ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect du projet.

8.4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les consultants/firmes intéressés devront soumettre un dossier dans lequel figurent les éléments suivants :

- ✓ Maximum cin(5) pages de description de la méthodologie et un plan de travail précis pour les travaux décrits ci-dessus ;
- ✓ Des documents attestant de l'expérience et des compétences de l'expert et/ou de l'équipe;
- ✓ Une proposition de budget en USD, incluant les frais administratifs et de bureau, le défraiement des assistant/es de recherche, le transport, les communications, et les per diem et le salaire du ou de la consultant/e.

L'équipe ou la firme sera choisie en fonction de la qualité de sa proposition ainsi que du budget proposé. Veuillez noter, nous souhaitons recruter une firme ou un groupe de consultantes/consultants pour ce travail.

Veuillez acheminer la proposition de candidature à : idehaiti2012@gmail.com

Mention «IDEH_EvaluationfinalprojetVFFH» au plus tard 13 février 2023 à 4 : 00 PM.

NB : IDEH contactera seulement les propositions sélectionnées.

Fait à Port-au-Prince, Haïti, le 1^{er} février 2023
©IDEH_RH